



Association Avignon Dojo 44 / L'Atelier 44

44 rue Thiers 84000 AVIGNON France

Tél : (33) 4 90 16 94 31

Association n° 21 33 47

Siret n° 478 949 068 00025

Agrément DDJS n° 84-2005-06



PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE

Association Avignon Dojo 44/L'atelier 44

Jeudi 17 décembre 2020, en visioconférence

Début de séance : 18h40

Séance ouverte par Florence, secrétaire de séance

A l'heure actuelle, il y a 27 adhérents de plus de 16 ans le quorum est donc de 7.

Sont présents dans les locaux du dojo : Hélian BAUDUFFE, Emmanuel LOUBIER, Yvan JOFFRE, Marcus PEIRERA DE SOUZA

Sont connectés via zoom : Georg REINARTZ, Mme MAZET (maman de Matthias CHAPELAIN), Thomas PIZARD, Virginie VALLON, Florence FERTILLE MUGNIER

Pouvoirs : Amaël LOUBIER donné à Emmanuel LOUBIER, Djalal ROTHAN donné à Hélian BAUDUFFE.

Sont donc présents ou représentés 11 adhérents.

Le quorum est atteint.

Rapport moral du Président :

La ligne de conduite de l'association « Avignon dojo 44/l'Atelier 44 » ne varie pas depuis plusieurs années et respecte l'objectif défini dans l'article 2 des statuts qui tend à promouvoir les activités sportives (judo, jujitsu, jujitsu brésilien, taekwondo, systema, aikido) et culturelles, telle la participation de notre théâtre « L'Atelier 44 » au festival Off d'Avignon.

Or, évidemment cette année a été terriblement perturbée par ce virus, tant dans les pratiques martiales que pour le théâtre car, tout le monde le sait, le festival Off a été annulé.

Mais, cela ne changera pas notre volonté d'assurer un lien social plus fort entre les quartiers dits « sensibles » et le centre-ville. Et c'est grâce à cette activité que, depuis 10 ans, nous avons pu tisser ce lien. Même si les professeurs changent, l'activité demeure.

Cette année n'aura pas été d'un grand allant et toute notre énergie a été déployée pour récupérer au mieux des aides financières pour nous permettre de rester à flot, évitant ainsi la dissolution de l'association. A ce titre, je vous remercie chaleureusement, vous, les adhérents à l'association, car vous nous avez accompagné dans ces difficultés en ne demandant pas le remboursement de vos cotisations.

Mais, ces difficultés n'ont pas empêché Emmanuel LOUBIER de continuer à donner des cours de judo par visio-conférence, pour les petits, les moyens et les ados-adultes.

Toutefois, nous n'avons pu organiser la journée des Petits Kimonos, les remises des ceintures et la journée conviviale à la mer. Et nous en sommes désolés.

Que s'est-il passé, de plus, pendant cette année ?

La seule activité possible entre les deux vagues du virus, nous a permis de participer, le dimanche 6 septembre, à la journée des associations à la Barthelasse, organisée par la mairie d'Avignon.

Un point important, nous avons dû, pour faciliter le fonctionnement de l'association, remodeler les statuts et son règlement intérieur en assemblée générale extraordinaire le 1^{er} octobre. Je vous en parlerai plus précisément tout à l'heure.

Je vous remercie pour votre écoute.

Pas de questions.

Vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention ⇒ **approbation du bilan moral**

(NB : les votes ayant lieu en fin de séance, seuls 11 adhérents étaient alors présents)

□ **Explication de la nécessité de modifier les statuts :**

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 1^{er} octobre 2020 afin de modifier les statuts de l'association.

Plusieurs points ont motivés ces changements :

- Absence quasi systématique des professeurs aux réunions du Comité directeur nuisant ainsi au bon fonctionnement de la structure.

Modification des statuts afin de :

- donner la possibilité aux professeurs d'élaborer les projets sportifs et les planning des cours
- accroître le pouvoir du comité directeur

- Manque de communication entre l'association et les adhérents.

Modification des statuts afin de :

- mettre en place un référent par discipline,
- créer une commission technique sportive et une commission technique artistique
- étendre le droit de vote aux parents pour les enfants de moins de 16 ans

Ces modifications de statuts ont entraîné une mise à jour du règlement intérieur.

Pas de questions.

□ **Rapport d'activité présenté par chaque professeur :**

Judo : par Emmanuel LOUBIER

3 élèves étaient en train de passer leur 1^{er} dan, leur progression est à l'arrêt pour l'instant car le système de points a été stoppé par la pandémie. Seuls 2 reprendront dès que cela sera possible, le 3^{ème}, étudiant, est parti.

Adhérents : 28 pour l'éveil aux arts martiaux 4-5 ans (32 pour l'exercice 2019-2020)

18 pour les enfants 8-16 ans (36 pour l'exercice 2019-2020)

9 pour les adultes, +16 ans (16 pour l'exercice 2019-2020)

Cette année il n'y a pas eu de rencontres, pas de remise de ceintures, pas de Noël des enfants. Attente très forte pour 2021.

Aïkido : par Emmanuel en l'absence de Roger BAIN ou d'Arnaud ICARD

Pas d'adhérents (7 pour l'exercice 2019-2020)

En raison de son âge et de sa vulnérabilité, Roger a fait le choix de ne pas reprendre les cours pour le moment mais a cependant rencontré les élèves. Envisage une reprise après les vacances de février, une fois qu'il aura été vacciné.

Systema : par Emmanuel en l'absence de Djalal ROTHAN

Adhérents : probablement 5 mais le professeur n'a pas transmis les inscriptions pour l'instant (8 pour l'exercice 2019-2020)

Jujitsu brésilien : par Marcus PEIRERA DE SOUZA

Adhérents : 10 (6 pour l'exercice 2019-2020)

Mise en place après le 1^{er} confinement de cours pour les petits le mardi et le samedi.

Nouveau créneau adultes le mardi soir à la maison pour tous de Montclar, mais pour le moment les salles municipales de quartier n'ont pas encore ouvert.

Taekwondo : par Goerg REINARTZ

Adhérents : 15 enfants et 10 adultes (en baisse, reste le noyau dur)

Cette année malheureusement il n'y a pas eu de stage à Cadenet à cause des restrictions sanitaires. GM Thomas WEISS n'a pas pu venir d'Allemagne fin Novembre, cela a de ce fait annulé le passage de ceinture noire de Kévin. En attente pour organiser à nouveau cet évènement.

Le changement de créneau pour les enfants du mardi au mercredi fonctionne très bien.

Apprécie et souligne l'implication de l'association pour la mise en place des mesures sanitaires dans le dojo. Ces mesures ont été particulièrement appréciées par les participants (ou les parents !) de sa discipline.

Pas de questions.

Vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention ⇒ **approbation du bilan des activités sportives**

□ **Rapport d'activité de la commission Théâtre « L'Atelier 44 » :**

Par Thomas PIZARD, compte tenu de l'annulation du festival 2020, ce rapport est sans objet. Préfère passer la parole à Emmanuel LOUBIER pour la présentation de la partie financière de l'activité théâtre.

Informe qu'il travaille désormais en juillet et qu'il lui sera plus difficile d'être présent à l'avenir au moment du festival.

Programmation 2021 : sera la même que celle prévue en 2020 à l'exception d'une compagnie qui n'avait pas versé d'acompte. Son créneau sera remplacé par un clown qui avait sollicité déjà plusieurs fois une participation.

Cependant, il risque d'y avoir des mesures de précautions sanitaires très contraignantes à mettre en place.

Va se poser le problème de la désinfection des filtres de la climatisation ⇒ en attente d'instructions

Intervention d'Hélian : AF&C est en train de rédiger un protocole sanitaire qui sera proposé au ministère. Pour information, un changement est en cours à la tête du festival.

Pas de questions.

□ **Rapport financier du trésorier :**

Bilan 2019-2020 : voir document N°1

Le festival devait représenter une rentrée de 36000€ (dont 21000€ servant directement au fonctionnement de l'association). Avant l'annulation du festival, nous disposons de 12000€ d'acomptes versés par les compagnies. Ces acomptes rentrant dans le fonctionnement de l'association, il n'était pas possible de les rembourser. Cependant, toutes les compagnies souhaitant revenir pour le festival 2021, ces acomptes seront donc reportés sur le prochain festival (et n'entreront donc pas dans les recettes du budget prévisionnel 2020-2021).

Le budget prévu était de 64 000 € mais il n'a été que de 42 000 €. Les loyers ont été diminués de 22 000 €, les cotisations de 5000€ (et elles devraient encore baissées sur 2020-2021). Les salaires et les cotisations sociales ont également diminués, même si l'on a réglé une partie des cotisations de l'été 2019.

L'association a pu bénéficier de différentes aides :

- De mars à fin août, 5858€ de l'Etat et de la région
- Septembre-octobre, nouvelle aide de l'Etat de 2 x 1500€
- Novembre : 6400€ d'aides de l'Etat

- Fond d'urgence du spectacle vivant (FUSV) : 4500€ versé par AF&C. Cette aide nous avait été refusée dans un premier temps, l'association a fait appel et obtenu gain de cause. L'octroi de cette aide a nécessité que nous fassions expertiser les comptes de l'association.
Aux niveaux des charges, le loyer du local a été suspendu durant 6 mois.
Le bilan est malgré tout à l'équilibre grâce à toutes les démarches qui ont été faites pour obtenir des aides. Les recettes sont passées d'environ 120 000 € pour l'exercice précédent à 42 000 €.
L'association est cependant encore redevable de 6 loyers.

Budget 2020-2021 : (présenté à l'écran car avait été oublié dans le mail de convocation à l'AG)
voir document N°2

Il est maintenu à 64 000 € (comme celui de 2019-2020)

Cependant les recettes sont différentes :

- festival : que 24 000 € étant donné les 12 000 € d'acomptes déjà versés
- cotisations : maintenues à 17 000 € (comme réalisé sur 2019-2020) mais elles risquent d'être inférieures
- aides de l'Etat : 10 000 €
- aides FUSV ou mairie : 3800€ (mais on a déjà obtenu 4500€ de FUSV)
- subvention 84 : 2000€, mais elle a été refusée (après établissement du budget), sera compensée par les aides obtenues supérieures au prévisionnel
- dépenses : certaines ont été diminuées afin de pouvoir boucler le budget

Question : Thomas PIZARD souhaite savoir quel sera l'échéancier pour les loyers en retard

Réponse : Emmanuel LOUBIER prévoit que 2 loyers soient versés d'ici fin 2020, puis reprise d'un rythme normal pour payer les loyers en régularisant les manquants quand cela est possible au niveau trésorerie.

Intervention : Mme MAZET indique que son mari a réussi le concours Jeunesse & Sport, s'il a des informations sur des pistes éventuelles de subventions, il nous informera.

Vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention ⇒ **approbation du rapport financier**

Taux de cotisation et tarif du défraiement kilométrique :

Cotisation : elle est de 10€ jusqu'à présent. Elle sert principalement pour la communication. Pas de nécessité d'en modifier le montant.

Vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention ⇒ **maintien du montant de la cotisation**

Frais kilométriques : actuellement à 50 centimes/km. Proposition de laisser ainsi.

Vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention ⇒ **maintien du taux des frais kilométriques**

Election des membres du nouveau Conseil d'Administration :

Ce jour 3 membres sont renouvelables : Hélian BAUDUFFE, Emmanuel LOUBIER et Jean-Michel KANDEL.

Ils sont tous 3 candidats. Il n'y a pas d'autres candidatures

Vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention ⇒ **élection d'Hélian BAUDUFFE, Emmanuel LOUBIER et Jean-Michel KANDEL au Conseil d'Administration**

Election du nouveau bureau du Comité Directeur :

Il est proposé que le poste de trésorier soit tenu par Virginie VALLON et qu'Emmanuel LOUBIER soit trésorier adjoint pour assurer la transition.

Il est proposé Florence FERTILLE MUGNIER au poste de secrétaire.

Hélian BAUDUFFE souhaite quitter la présidence qu'il occupe maintenant depuis 8 années. Le poste est proposé à Yvan JOFFRE. La transition sera assurée par Hélian en tant que vice-président.

Vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention ⇒ **élection d'Yvan JOFFRE en tant que Président, d'Hélian BAUDUFFE en tant que vice-président, de Virginie VALLON en tant que trésorière, d'Emmanuel LOUBIER en tant que trésorier adjoint et de Florence FERTILLE MUGNIER en tant que secrétaire.**

voir document N°3

Remise d'un cadeau à Hélian par Emmanuel en remerciement pour ses huit années de présidence et son implication.

□ Présentation de la commission technique sportive, de ses membres et référents :

(article 9 des nouveaux statuts), *voir document N°4*

Elle est composée des enseignants de chaque discipline ou de leurs représentants, du directeur technique et des membres du bureau.

□ Présentation de la commission technique artistique pour validation :

(article 10)

Elle est constituée d'Hélian BAUDUFFE, Thomas PIZARD et Emmanuel LOUBIER, les plus présents pour le théâtre.

Peuvent assister toutes les personnes du bureau qui le souhaite.

Si des personnes au sein de l'association s'intéressent aux travaux de la commission technique artistique, elles sont les bienvenues.

□ Présentation du Directeur Technique :

(article 6)

Emmanuel LOUBIER occupe ce poste pour 5 ans.

□ Questions diverses non soumises à vote :

Pas de questions.

Remerciements du Président sortant, clôture de la séance à 19h55.

Le Président
Yvan
JOFFRE

Le Vice-Président
Jacques Hélian
BAUDUFFE

La Secrétaire
Florence
FERTILLE MUGNIER

La Trésorière
Virginie
VALLON